

L'An deux mille dix-huit, le trois mai à 18 heures 30, les membres du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, légalement convoqués le vingt-cinq avril, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, salle du conseil à l'Hôtel d'Agglomération, 5 cours de l'Arche Guédon à Torcy, Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Paul MIGUEL, Président de la Communauté d'agglomération.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Paul MIGUEL  
M. Gilles BORD  
M. François BOUCHART  
M. Jean-Claude GANDRILLE  
M. Brice RABASTE  
M. Michel BOUGLOUAN  
M. Antonio DE CARVALHO  
M. Gérard EUDE  
M. Alain KELYOR  
M. Bernard NAIN  
Mme Colette BOISSOT  
M. Guillaume LE LAY-FELZINE  
Mme Hafida DHABI

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR :**

M. Jean-Pierre NOYELLES à M. Alain KELYOR  
Mme Nadia BEAUMEL à M. Paul MIGUEL  
M. Xavier VANDERBISE à M. Brice RABASTE  
Mme Monique DELESSARD à M. Jean-Claude GANDRILLE  
M. Daniel GUILLAUME à M. Michel BOUGLOUAN

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

Les membres de la Direction générale et leurs collaborateurs.

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU BUREAU  
COMMUNAUTAIRE DU 03 MAI 2018**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE :**

**A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le compte rendu du Bureau communautaire du 15 mars 2018.**

**A APROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la mise à jour du tableau des effectifs du budget principal comme suit :**

| GRADES / EMPLOIS                               | Ancien effectif réglementaire | Créations | Suppressions | Nouvel effectif réglementaire |
|--|-------------------------------|-----------|--------------|-------------------------------|
| Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe | 8                             | 1         | 0            | 9                             |
| Rédacteur                                      | 25                            |           | 1            | 24                            |
| Ingénieur en chef hors classe                  | 6                             |           | 1            | 5                             |
| Ingénieur                                      | 11                            | 1         |              | 12                            |
| Assistant de cons ppl 2 <sup>ème</sup> classe  | 15                            |           | 1            | 14                            |
| Adjoint du patrimoine                          | 37                            | 1         |              | 38                            |
| Educateur des APS ppl 1 <sup>ère</sup> classe  | 12                            |           | 1            | 11                            |
| Educateur des APS                              | 12                            | 1         |              | 13                            |

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de pourvoir l'emploi de chargée de communication par contrat d'engagement de 3 ans, par une candidate contractuelle de la fonction publique compte tenu des qualifications détenues ;**

**A PRECISE** Que l'intéressée aura pour missions :

- Définir et mettre en œuvre les plans de communication
- Responsable de la communication interne
- Chef de projet communication externe.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à OSICA pour la réhabilitation de 108 logements de la résidence Les Versants du Lac à Torcy, selon les modalités suivantes :**

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 426 797,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°70917, constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunts à l'OPH77 (M. Brice RABASTE, Président de l'OPH 77 ne prend pas part au vote) pour le réaménagement des prêts CDC n°0926199, 1093158, 1093159 et 1106805, selon les modalités suivantes :**

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne des Prêts Réaménagée, initialement contractées par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes les commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la remise d'un prix en numéraire, d'un montant de 1.000 €, à l'auteur du roman qui remportera le prix littéraire adolescents « Romans en bataille » pour l'année 2017/2018.**

*La séance est levée à 19H55*